

RÉAL RÉSIDE AUX ÎLES-DE-LA MADELEINE ET VEUT SAVOIR S'IL EST ADMISSIBLE FINANCIÈREMENT À L'AIDE JURIDIQUE

Réal réside aux Îles-de-la-Madeleine depuis bientôt 10 ans et il désire obtenir la garde de son fils Michel, âgé de 10 ans, qui vit avec lui.

Les revenus annuels bruts de Réal s'élèvent à 32 050 \$. Il possède en banque une somme de 5 000 \$.

Il se demande s'il est admissible financièrement à l'aide juridique.

À compter du 13 septembre 2018, les Îles-de-la-Madeleine seront considérées comme étant une région éloignée au sens de la *Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques*. Ainsi, les Madelinots et Madeliniennes pourront désormais bénéficier d'une majoration de 20 % des seuils d'admissibilité financière aux services d'aide juridique.

Pour obtenir l'aide juridique **gratuite**, Réal et son fils doivent respecter les **trois** conditions suivantes :

- 1- Barème des revenus annuels (bruts) :
Les revenus bruts ne doivent pas excéder pour
Un adulte et un enfant: 32 064 \$
- 2- Barème des biens :
La valeur des biens ne doit pas excéder,
90 000 \$ si propriétaire de la résidence
47 500 \$ si non-propriétaire de la résidence
- 3- Barème des liquidités :
La valeur des liquidités ne doit pas excéder,
5 000 \$ pour une famille
2 500 \$ pour une personne seule

En se référant au barème d'aide juridique ci-dessous pour les régions éloignées, Réal est donc admissible à l'aide juridique **gratuite** puisque ses revenus sont inférieurs à 32 064 \$.

Catégorie de requérant	Niveau annuel maximal
Personne seule	26 208 \$
Famille formée :	
-un adulte et un enfant	32 064 \$
-un adulte et deux enfants ou plus	34 230 \$
-conjoints sans enfants	36 473 \$
-conjoints avec un enfant	40 809 \$
-conjoints avec deux enfants ou plus	42 976 \$

Texte de
M^e Richard La Charité
Commission des services
juridiques

Pour nous joindre

Commission des
services juridiques
Service des communications
2, Complexe Desjardins
Tour de l'Est
Bureau 1404
C.P. 123
Succursale Desjardins
Montréal (Québec)
H5B 1B3

Téléphone : 514 873-3562
Télécopieur : 514 864-2351

www.csj.qc.ca

* Les renseignements fournis dans le présent document ne constituent pas une interprétation juridique.

L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.



**RÉAL RÉSIDE AUX ÎLES-DE-LA MADELEINE
ET VEUT SAVOIR S'IL EST ADMISSIBLE FINANCIÈREMENT
À L'AIDE JURIDIQUE (SUITE)**

Est résident d'une région éloignée le requérant qui, au moment de la présentation de la demande d'aide juridique, réside, ou dans le cas d'une personne morale a son siège, depuis une période d'au moins 6 mois consécutifs, dans l'une des localités de Mistissini, d'Oujé-Bougoumou ou de Waswanipi ou dans une localité située, soit dans toute partie du territoire du Québec s'étendant au nord du 51^e degré de latitude, soit dans le territoire de la Côte-Nord s'étendant à l'est d'Havre-St-Pierre jusqu'à la limite Est-du-Québec, y compris l'Île d'Anticosti, soit, depuis le 13 septembre 2018, dans l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine.

N'hésitez pas à faire évaluer votre admissibilité à l'aide juridique en prenant un rendez-vous dans l'un des bureaux d'aide juridique situés près de chez vous.

Pour obtenir les coordonnées de votre bureau, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.csj.qc.ca.

Texte de
M^c Richard La Charité
Commission des services
juridiques

Pour nous joindre

Commission des
services juridiques
Service des communications
2, Complexe Desjardins
Tour de l'Est
Bureau 1404
C.P. 123
Succursale Desjardins
Montréal (Québec)
H5B 1B3

Téléphone : 514 873-3562
Télécopieur : 514 864-2351

www.csj.qc.ca

* Les renseignements fournis dans le présent document ne constituent pas une interprétation juridique.

L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.